

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Rapport annuel d'activités

1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020

www.mrccharlevoixest.ca

Adopté le 23 février 2021



MISE EN CONTEXTE

Le 1^{er} avril 2020, la MRC de Charlevoix-Est a conclu une entente avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale lui donnant accès au nouveau Fonds régions et ruralité (FRR). Ce fonds, en continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT 2015-2020), a été mis en place pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional.

La ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale a délégué, à la MRC, la gestion d'une somme de 1 001 343 \$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 afin de réaliser les objectifs suivants :

- ❖ La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- ❖ Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- ❖ La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- ❖ La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental;
- ❖ L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- ❖ Le soutien au développement rural, dans le territoire que la MRC aura défini à cette fin.

Afin de mettre en œuvre le *Fonds régions et ruralité* (FRR), la MRC de Charlevoix-Est a adopté les politiques suivantes :

- ❖ Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- ❖ Politique de soutien aux entreprises.

Le présent rapport vise à présenter les activités réalisées grâce à cette entente pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020.

**ÉTAT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

REVENUS	RÉEL 2020
Enveloppe disponible du FDT 2019-2020 (incluant ajustement)	43 000 \$
Enveloppe reçue du FRR 2020-2021	1 001 343 \$
Total des revenus	1 044 343 \$

**DÉPENSES ADMISSIBLES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Administration de l'entente

Salaires, avantages sociaux et autres dépenses admissibles 48 066 \$

Bénéficiaires admissibles

Soutien aux entreprises (versé et engagé en 2020) 65 000 \$

Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
(versé et engagé en 2020) 112 066 \$

Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement et

mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 130 175 \$

Soutien à l'entrepreneuriat 272 364 \$

Total des dépenses admissibles 627 671 \$

SOMMAIRE

Enveloppe financière disponible 1 044 343 \$

Dépenses admissibles 627 671 \$

Fonds disponibles pour l'année subséquente 416 672 \$

Le solde de 416 672 \$, constitué d'un montant de 110 228 \$ réservé pour le soutien aux entreprises ainsi qu'un montant de 306 444 \$ réservé pour le soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, sera investi au cours de la période 2020-2021.

SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE

Le programme de soutien aux projets structurants est maintenant soutenu via le Fonds régions ruralité (FRR). Nous en sommes donc à la première année de l'entente quinquennale de ce nouveau fonds. Le budget alloué au volet du soutien à des projets structurants a été maintenu à 380 510 \$. Il est important de noter qu'un montant de 38 000 \$ représentant le solde disponible à la fin de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT) a été transféré dans l'enveloppe 2020-2021 du Fonds régions et ruralité.

Selon la politique du programme, les initiatives soutenues avaient comme objectifs de créer et maintenir des emplois mais également de favoriser les initiatives conduisant à maintenir et revitaliser les milieux de vie des communautés. En 2020-2021, une moitié de l'enveloppe était dédiée à des projets régionaux et l'autre moitié à des projets municipaux ou soutenus par une municipalité ou une ville.

Le programme a participé à trois ententes de développement en 2020 et plusieurs projets avaient comme objectifs d'améliorer les installations ainsi que maintenir et bonifier les services et les activités offertes.

CONTRIBUTIONS 2020 (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2020)

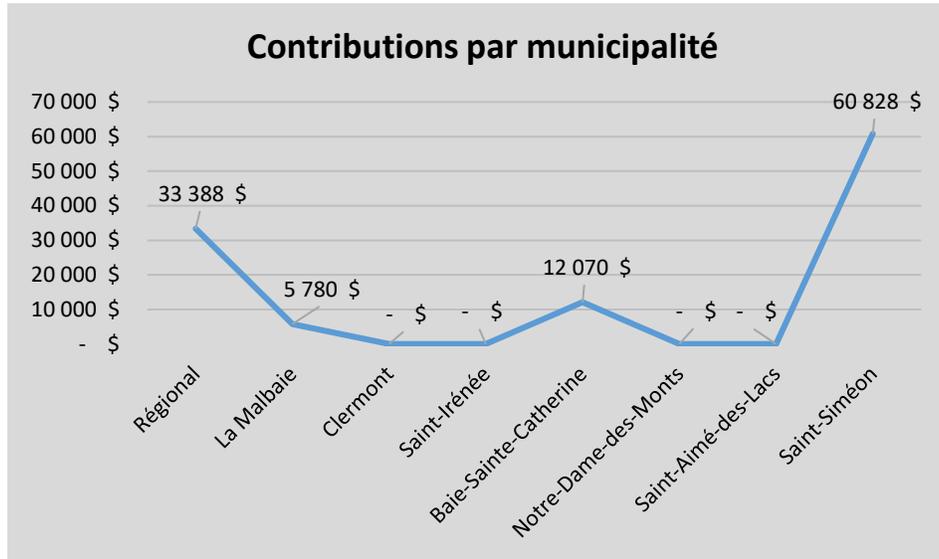
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Description du projet	Coût total	Contribution FRR	Nb d'emplois créés / maintenus
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)	Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires 2020-2022.	Première année d'une entente triennale pour la mise en œuvre du plan stratégique de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.	570 066 \$	12 038 \$	N/A
Tourisme Charlevoix	Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC)	L'Entente en développement touristique et événementiel de Charlevoix a permis en 2020 de soutenir plusieurs événements.	721 142 \$	16 350 \$	N/A
Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale	Entente sectorielle de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2020-2021	Mise en œuvre du plan d'action sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale.	115 000 \$	5 000 \$	N/A

Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Description du projet	Coût total	Contribution FRR	Nb d'emplois créés / maintenus
Centre écologique de Port-au-Saumon	Étude de faisabilité	Étude qui a permis de valider la pertinence de l'ajout d'un observatoire astronomique accompagné d'un hébergement de type rustique sur l'offre de service.	15 975 \$	2 780 \$	0
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	Phase d'embellissement du projet Fleuve et Fjord	Installation d'éléments (pergola, bacs à fleurs, panneaux d'interprétation, abreuvoir) pour compléter les aménagements du projet Fleuve et Fjord dans la municipalité.	15 088 \$	12 070 \$	0
Municipalité de Saint-Siméon	Affichage et balisage des lieux d'intérêts	Installation d'enseignes et d'affiches à différents endroits de la municipalité afin d'identifier les lieux d'intérêt. Installation de balises piétonnières pour assurer la sécurité des traverses de rue.	12 638 \$	10 828 \$	0
Municipalité de Saint-Siméon	Quais flottants pour le parc de Baie-des-Rochers	Pour combler une lacune dans les services, acquisition et installation de quais flottants dans la Baie-des-Rochers pour accueillir les embarcations de plaisance et celles des villégiateurs.	65 880 \$	50 000 \$	0
La Maison de production Mérino	Projet Caravane solo	Projet original de courtes prestations de danse contemporaine avec public restreint avec la collaboration de nombreux partenaires dans un contexte de pandémie.	133 717 \$	3 000 \$	12
			1 649 506 \$	112 066 \$	12

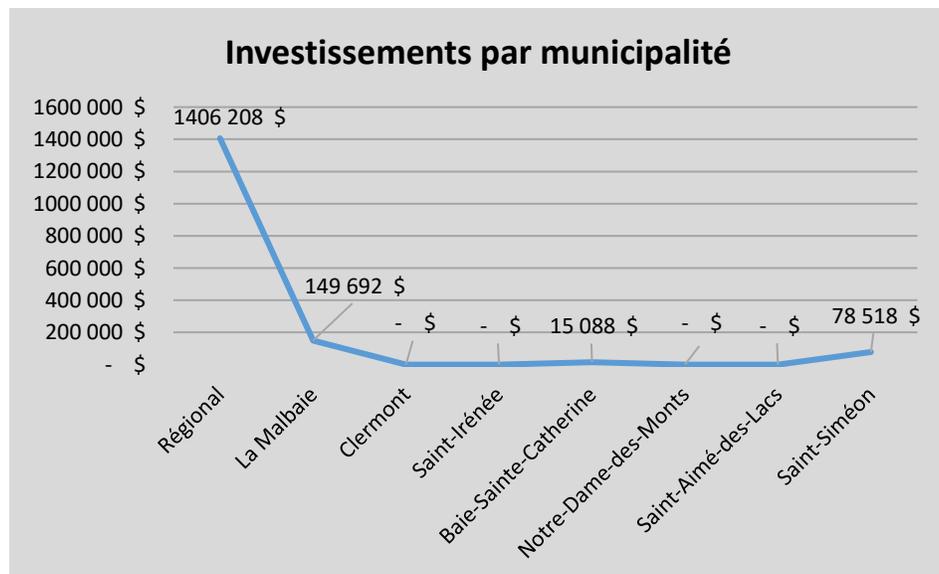
CONTRIBUTIONS PAR MUNICIPALITÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2020)
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE

Le tableau suivant démontre les contributions par municipalité dans le programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie 2020. Les montants versés par la MRC de Charlevoix-Est dans ce programme ont permis l'injection de 112 066 \$ dans 8 projets sur le territoire.



INVESTISSEMENTS PAR MUNICIPALITÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2020)
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE

Le tableau suivant représente les investissements par municipalité en lien avec les contributions de la MRC de Charlevoix-Est dans le programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie 2020. Le total des investissements s'élève à 1 649 506 \$.



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de Charlevoix-Est a décidé d'affecter une somme de 170 228 \$ en soutien aux entreprises pour l'année 2020-2021. Il est important de noter qu'un montant de 5 000 \$ représentant le solde disponible à la fin de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT) a été transféré dans l'enveloppe 2020-2021 du Fonds régions et ruralité.

La politique de soutien aux entreprises de la MRC de Charlevoix-Est vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC.

Chaque décision est analysée par un comité d'investissement commun composé des membres suivants, nommés par la MRC de Charlevoix-Est, à la suite de la recommandation du conseil des maires :

- Un(e) représentant(e) de la MRC de Charlevoix-Est;
- Un(e) représentant(e) du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ);
- Un(e) représentant(e) de Desjardins;
- Trois représentant(e)s du milieu des affaires et issus de l'entreprise privée;
- Un membre de la communauté;
- Au moins une personne-ressource représentant Mission développement Charlevoix (MDC);
- Au moins une personne-ressource du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Le comité recommande les investissements qui sont par la suite entérinés par le conseil des maires.

Le tableau ci-dessous démontre les dossiers traités en 2020 par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est :

Rencontres clients	Nouveaux clients	Comité / Partenariat	Financement
436	119	423	58

CONTRIBUTIONS 2020 (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2020)
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Entreprise	Description du projet	Coût total	Contribution FDT	Nb d'emplois créés / maintenus
Boucherie Chez Joe inc.	Achat du matériel nécessaire à l'implantation de l'entreprise dans ses nouveaux locaux au centre-ville de La Malbaie et au développement de son marché.	59 796 \$	15 000 \$	4
Marché des montagnes, coopérative de solidarité	Création d'une coopérative alimentaire à Notre-Dame-des-Monts.	238 121 \$	50 000 \$*	4
		297 917 \$	65 000 \$	8

* Ce montant a été accordé en 2020 et sera versé au courant de l'année 2021.

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Priorité ciblée : La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement (réalisation des mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire) et celle du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Montant alloué : 130 175 \$

Le montant de 130 175 \$ aura permis à la MRC de répondre à une de ses priorités d'intervention annuelles adoptées pour 2020-2021, à savoir « *La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement (réalisation des mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire) et celle du schéma de couverture de risques en sécurité incendie* ».

Une partie du financement provenant du Fonds régions et ruralité de la MRC a été dédié, encore cette année, à la réalisation des actions contenues au schéma d'aménagement et de développement et à la réalisation des actions régionales contenues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en matière de prévention, d'intervention et de collaboration ainsi qu'au suivi de la réalisation des actions locales contenues au plan de mise en œuvre des municipalités qui figurent dans ce même schéma. Soulignons que l'année 2020 aura été marquée par l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques révisé 2020-2024, celui-ci ayant été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique en mars dernier.

Pour ce qui est du service de l'aménagement du territoire et de la foresterie, il a poursuivi le travail d'intégration à son schéma d'aménagement et de développement de la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire : *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire*. Un travail de mise à jour de la localisation des zones de mouvement de terrain a été effectué et l'analyse de certains usages a été poursuivie. De plus, une réflexion a été amorcée avec les municipalités sur des changements à apporter éventuellement dans le schéma pour combler certaines problématiques d'application réglementaire.

L'aide financière aura également permis à la MRC, via son service d'aménagement du territoire, de continuer d'assurer la responsabilité imposée par la *Loi sur les compétences municipales en matière de gestion des cours d'eau*, notamment en assurant le suivi des demandes de citoyens et des municipalités, d'assurer une surveillance ponctuelle de certains cours d'eau, en participant au colloque virtuel de l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau (AGRCQ) ainsi que de consolider la géomatique et continuer à la développer.

CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du Fonds régions et ruralité, la MRC de Charlevoix-Est a mis en œuvre des actions ou des projets dans plusieurs champs d'intervention qui relèvent de ses compétences.

Ce premier rapport d'activités 2020 du Fonds régions et ruralité de la MRC de Charlevoix-Est a été présenté et adopté par le conseil des maires le 23 février 2021, document qui est disponible pour les citoyens et citoyennes notamment par l'entremise du site Internet de la MRC (www.mrccharlevoixest.ca).